

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 23 janvier 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 23 janvier 2018, a examiné un avant-projet de loi du pays, arrêté trois projets de délibération du Congrès ; adopté onze délibérations du gouvernement ; adopté 35 arrêtés et examiné 25 dossiers d'étrangers.

1. Avant-projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays pour le financement de la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie.

> Voir communiqué détaillé « Centrale à gaz ».

2. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au plan territorial de sécurité et prévention de la délinquance.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant création du conseil territorial de sécurité et prévention de la délinquance.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant création du conseil restreint de sécurité et prévention de la délinquance.

> Voir communiqué détaillé « Plan territorial de sécurité et prévention de la délinquance 2018-2022 ».

3. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour sept affaires), devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour trois affaires) et devant le Tribunal de première instance de Nouméa pour une affaire.

4. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le changement d'enseigne du commerce de détail "librairie Pentecost" situé à Nouméa, au profit de l'enseigne "Fnac", et l'agrandissement de la surface de vente de 7 m². L'analyse concurrentielle réalisée par la direction des Affaires économiques a conclu à l'absence d'atteinte à la concurrence.
- Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements annexés à l'arrêté n° 2016-1811/GNC du 30 août 2016 autorisant l'ouverture d'un hypermarché « Géant » à Dumbéa sur/mer, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la cession du fonds de commerce « Casino Vallée des Colons » (actuellement exploité par le groupe Bernard Hayot) au profit d'un repreneur qui exploitera désormais le point de vente sous l'enseigne « Korail ». L'objectif est d'assurer l'équilibre concurrentiel du marché de la distribution à dominante alimentaire dans le grand Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exonéré la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) des droits et taxes, estimés à environ 3 millions de francs, dans le cadre d'une opération d'acquisition d'un terrain d'une valeur de 32 millions de francs. Ce terrain, situé sur la commune de Bourail, est destiné à la construction de logements sociaux.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exonéré la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) des droits et taxes, estimés à environ 3 millions de francs, pour l'acquisition du lot n° 5 du lotissement Paladini situé à Païta et qui comprend 22 logements de type F1 à F4. Le prix de vente de ce terrain est de 32 000 000 francs. Le programme « AVA » englobera le programme immobilier social « 4 rue des Niaoulis » (14 logements sociaux prévus initialement) pour lequel un agrément a été obtenu par arrêté n° 2016-043/GNC du 12 janvier 2016
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exonéré la SEM AGGLO des droits et taxes, estimés à 1,8 million de francs, pour l'acquisition du lot n° 54 du lotissement Fayard situé à Auteuil, à Dumbéa. Le bien immobilier a été acquis au prix de 19,6 millions de francs (hors

frais liés à l'adjudication). Le projet « TAAKO » consiste en la construction de logements sociaux dont les caractéristiques n'ont pas encore été arrêtées.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Thomas De Deckker en qualité de secrétaire général adjoint du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours externe pour le recrutement de dix adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie, quatre pour la province Sud, et six pour le vice-rectorat. La clôture des inscriptions est le 19 avril 2018. Les dates des concours sont les 19 et 26 mai 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne pour le recrutement de trois adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie. La clôture des inscriptions a lieu le 19 avril 2018. La date du concours est le 26 mai 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours externe pour le recrutement de 10 adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, pour la province Sud. La clôture des inscriptions est fixée le 22 mars 2018. Les dates des concours sont les 27 et 28 avril 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours réservés (pour trois postes) et interne (pour dix postes) pour le recrutement des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie. La clôture des inscriptions est fixée au 5 avril 2018. Les dates des concours sont les 4 et 5 mai 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de 69 infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Les postes sont répartis comme suit : 3 postes pour la province Sud ; 50 postes pour le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret ; 6 postes pour la province Nord ; 8 postes pour le centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet ; 1 poste pour la Nouvelle-Calédonie et 1 poste pour l'institut de formation des professions sanitaires et sociales. La clôture des inscriptions est le 8 mars 2018. Les dates des concours sont les 9 et 16 avril 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de 11 infirmiers diplômés d'Etat du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Les postes sont répartis comme suit : 3 postes pour la province Sud ; 5 postes pour le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret et 3 postes pour la province Nord. La clôture des inscriptions est le 22 mars 2018. Les dates des concours sont les 23 avril et 2 mai 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de 45 aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de

Nouvelle-Calédonie, pour le CHT Gaston-Bourret. La clôture des inscriptions a lieu le 7 mars 2018. Les dates des concours sont les 9 et 16 avril 2018.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de cinq auxiliaires de puériculture du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, au CHT Gaston-Bourret. La clôture des inscriptions est le 15 mars 2018. Les dates des concours sont les 17 et 19 avril 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours externes pour le recrutement de deux agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (ASSLIA) du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie. La clôture des inscriptions est le 12 avril 2018. Les dates des concours sont les 14 et 22 mai 2018.

Dans un second temps, un arrêté fixant le nombre de postes ouverts à chacun des concours devra être adopté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en fonction du pourcentage de candidats citoyens ou justifiant de 10 ans de résidence en Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière et secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Georges Selefen en qualité de directeur des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes (DITTT) : les décisions relatives aux transports routiers de personnes ; les décisions relatives à l'exploitation des véhicules de location avec chauffeurs ; les décisions relatives au permis de conduire et les décisions relatives à l'enseignement de la conduite de véhicules à moteur.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Jean-Charles Ringard-Flament, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, en qualité de directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie, en poste depuis le 4 octobre 2016, pour une durée de trois ans à compter du 28 janvier 2018.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les tarifs et redevances en matière de télécommunications, suite aux décisions adoptées par le conseil d'administration de l'office des postes et télécommunications. Les mesures sont relatives à l'amélioration de l'Internet en Nouvelle Calédonie (baisse de 10 % sur l'offre « trafic International », de 20 % sur l'offre « trafic Local et Proximité », mise en place de la possibilité de modification d'un raccordement principal en raccordement secondaire, et de 50 % des frais de mise en service des accès au réseau fédérateur). Ces mesures permettront de réduire fortement les charges de fonctionnement des fournisseurs d'accès internet (FAI), qui pourront répercuter ces baisses en achat de bande passante supplémentaire ou en réduisant la facture finale de leurs internautes. Par ailleurs, le service « Rappel du dernier appelant » est supprimé.

> Voir communiqué détaillé « OPT baisse tarifs aux FAI ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société QBE Insurance (International) Pty Limited pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) pour l'exercice 2018, qui est arrêté en recettes à 24 965 555 000 F et en dépenses à 24 598 348 686 F, pour un résultat prévisionnel de 367 206 314 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconduit la convention avec le GIP Maison de l'Etudiant dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition de matériel informatique dénommé « MIPE² » pour l'année 2018, et habilité le président du gouvernement à la signer. Initié par le gouvernement et créé par délibération n° 109 du 15/01/2016, le dispositif d'aide à l'acquisition de matériel informatique, dénommé « MIPE² », permet aux lycéens, apprentis et étudiants, de bénéficier, tous les 5 ans, d'une aide à l'achat d'un ordinateur ou d'une tablette (20 000 F) et d'une calculatrice (10 000 F). Depuis 2016, 3 200 jeunes scolarisés ont pu profiter de cette aide pour s'équiper.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des distributeurs et revendeurs partenaires du dispositif d'aide à l'acquisition de matériel informatique instauré par la délibération n° 109 du 15 janvier 2016 portant création d'une aide à l'acquisition de matériel informatique : As de Trèfle (Magenta), As de Trèfle (Quartier Latin), Bourail Informatique SARL, Bureau Vallée, Compact Mégastore, Compu System, Darty Centre-ville, Darty Ducos, Darty Nord, Digital Computers, Digital Planète (Nouméa), Digital Planète (Pouembout), Sopema-Gitem, Hifi & Co, Infocom, Infodis, IS2 Nouvelle-Calédonie, Istore, La Bulle SARL, Les Ptits As, Lola Pentecost, Media & Co, Micromedia, Nopac, Office Store, Partner Micro, SDG Carrefour, Sodima Géant.

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2017 de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC). La DM2 2017 de l'ADANC s'élève à 104 327 062 F en dépenses et à - 81 797 876 F en recettes. Le budget global 2017 de l'agence s'élève désormais à 7 088 052 486 F répartis entre les deux sections de la manière suivante 3 790 079 378 F pour la section de fonctionnement ; 3 297 973 108 F pour la section d'investissement, cette section étant en suréquilibre de 389 562 122 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les représentants de la Nouvelle-Calédonie, mais également l'ensemble des personnes qu'il incombe au gouvernement de nommer au sein de divers organismes relevant des secteurs infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international et du transport terrestre et maritime (conseil d'administration de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie, conseil portuaire du port autonome de la Nouvelle-Calédonie, conseil d'administration de la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL), société Air Calédonie (assemblée générale, conseil d'administration, assemblée générale), commission de suivi des transports sanitaires terrestres et assimilés, commission territoriale des transports routiers de personnes, etc.

Secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné le président du Consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) ou son représentant en qualité de personnalité qualifiée au sein du comité de gestion du parc naturel de la mer de corail. Les personnalités qualifiées participent aux débats à l'invitation des présidents du comité de gestion et n'ont pas voix délibérative. Leur mandat prend fin avec le mandat des membres du comité de gestion du parc.

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales; des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT). M. Philippe Gras est remplacé par M. Jean-Rémi Buraglio, en qualité de membre du collège « employeurs et travailleurs indépendants » (MEDEF NC) au sein du conseil d'administration de la CAFAT.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2017-2595/GNC du 12 décembre 2017 relatif aux désignations dans les secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la communication audiovisuelle et des questions monétaires et de crédit. À l'agence calédonienne de l'énergie (ACE), M. d'Anglebermes est remplacé par M. Poidyaliwane. À la BCI, M. Metzdorf est remplacé par M. Vollmer. À l'Institut agronomique calédonien (IAC), Mme Voisin est remplacée par M. Metzdorf.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 708 817 francs le montant de l'indemnisation d'un commissaire-enquêteur diligenté pour l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de réaliser une usine hydraulique sur la commune de Pouébo par la société Hydro Paolo SAS.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a homologué le référentiel « poulet fermier élevé en plein air – certifié authentique » et approuvé les plans de contrôle associés.

> *Voir communiqué détaillé « Poulet fermier élevé en plein air ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'importation de semences de riz en provenance du Laos par voie dérogatoire à l'ADECAL (Centre de recherche et d'expérimentation agronomique) de la Technopole de Nouvelle-Calédonie. L'objectif poursuivi est de développer la production calédonienne de semences de riz afin d'approvisionner les agriculteurs appelés à s'engager dans le développement de la filière rizicole locale.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté le plan pluriannuel d'électrification rurale 2018 à 2022.

> *Voir communiqué détaillé « Fonds électrification rurale ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'équipement à la société Nouvelle Calédonie Energie (NCE) pour la réalisation d'études pour la construction de la centrale thermique au gaz naturel et de sa chaîne logistique inscrite au contrat de développement Etat/Nouvelle Calédonie 2017-2021. Le montant de la subvention d'équipement est de 346 millions de francs.

> *Voir communiqué détaillé « Centrale à gaz ».*

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé 13 médecins étrangers à exercer la médecine en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'activité de prélèvement de reins.
> Voir communiqué détaillé « Greffe de reins habilitation médecins australiens ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres du jury du diplôme professionnel d'aide-soignant - promotion 2017.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis cinq avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et un avis défavorable, deux avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire et quatre avis favorables sur des demandes de cartes de résidents permanents. Il a émis 13 avis favorables sur des autorisations de travail dont neuf concernent les projets miniers.